Les Rencontres de Citad’elles
7 novembre 2025

Salle comble.

Accueil / introduction

- **Noues** (Clémentine Lemaire et Clémence Leveau)

Bonjour à toutes et tous, et bienvenue à cette nouvelle édition des Rencontres de Citad’elles. Nous sommes début novembre, nous approchons du 25 novembre, Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes.

Quelques chiffres pour se rappeler de quoi parle-t-on, pour ne pas oublier l’ampleur de ce système de domination :
- 230 000 femmes ont été victimes de viols ou de tentatives de viols et/ou d’agression sexuelle en 2022. La moitié avait entre 18 et 24 ans. Les personnes en situation de handicap ont 3 fois + de risque de subir ces violences.
- 373 000 femmes ont subi des violences de la part de leurs conjoints ou ex. Dans 93% des cas, les auteurs sont des hommes.
- Chaque jour, 3 femmes sont victimes de féminicides directs ou indirects (harcèlement ayant conduit à un suicide ou une tentative de suicide).

Aujourd’hui, vous entendrez des expert·es académiques, des expert·es de terrain, des dispositifs concrets et des réflexions stratégiques, des personnes victimes devenues expertes de leurs parcours et des militantes féministes, parfois tout ça à la fois : nous avons souhaité démultiplier les profils, les formats d’intervention et les expériences pour vous/nous outiller le mieux possible pour agir contre les violences faites aux femmes et en finir enfin avec ces statistiques macabres.

Annonce du programme de la journée et introduction Juliette Raynaud pour la synthèse, photographe de la Ville pour supports de communication, enquête pour recueillir avis et stand de la librairie La vie devant soi. Mention de la présence des équipes de Citad’elles pour un espace d’accueil et d’écoute. Si certains propos sont difficiles à entendre, n’hésitez pas à en parler.

Transition / introduction invitée
141 femmes victimes de féminicides en 2024 ; Au 5 novembre 2025, le décompte annuel s'élève déjà à 135 (source : nous toutes)

Féminicide : forme ultime de violence encore impensé. Lutter contre les violences faites aux femmes c'est lutter contre cette forme ultime de violence. Pourtant, longtemps, ce crime a été un impensé. Et encore récemment, les meurtres de femmes comme celui de Marie Trintignant survenu en 2003, étaient qualifiés de crimes passionnels. Dans son livre "Le commun des mortelles : faire face au féminicide", notre prochaine invitée revient sur les années de combat et de recherche féministes qui ont permis de reconnaître la spécificité de ce crime patriarcal.

S'approprier le continuum des violences pour mieux lutter contre les féminicides

- **Margot Giacinti**, post-doctorante en science politique et autrice de *Le commun des mortelles : faire face aux féminicides* (éditions Divergences – 2025)

Visite de Citad'elles hier. Intérêt que les recherches se diffusent et échangent avec le terrain. Sciences sociales attaquées.

Concept utilisé depuis la politisation massive des féminicides en 2019 : le continuum des violences. Mini sondage : qui connaît ce concept ? Une majorité de la salle lève la main.

Le féminicide identifié en France aujourd'hui ne représente pas tous les féminicides. Le terme en anglais continuum de la violence sexuelle regroupe l'ensemble des violences sexistes. Dans les années 1980, dans la continuité des mouvements féministes, la sociologue Lise Kelly conduit une recherche qualitative sur 60 femmes (une recherche pas financée). Le protocole est intéressant : des femmes volontaires répondent aux questions suivantes : est-ce que vous avez vécu une ou plusieurs formes de violences ? C'est quoi la violence ? A chaque fois qu'une violence est nommée, une conversation suit entre les personnes qui parlent et l'équipe de recherche. S'en suit un deuxième entretien pour mesurer l'impact qu'ont eu les discussions sur le 2e entretien : prise de conscience ? Oublis ? Résultats : la majorité des femmes a vécu des violences et le 2e entretien permet de témoigner de celles « oubliées » au 1er entretien. Pour penser ces violences, Lise Kelly va utiliser le mot continuum : l'étendue et la variété des violences sexistes dans la vie des femmes.

L'usage du terme permet de dire « la violence a un dénominateur commun » (ce qui n'est pas encore établi à l'époque) : les hommes usent des violences pour contrôler les femmes et la palette des violences est vaste, de l'abus au féminicide. L'objectif est de mieux saisir tout ce qui se passe dans la palette. Lise Kelly ne nomme pas le féminicide mais des violences qui entrainent la mort. Le continuum n'est pas un continuum de gravité, l'objectif n'est pas de hiérarchiser les formes de violence.

La difficulté du féminicide est que cette violence a été tardivement identifiée. Concept en France diffusé à partir de 2015 et surtout 2019. Pourquoi les féministes ne l'ont pas vu avant ? En fait, on ne le savait pas, mais elles l'avaient nommé. Dès le 19e siècle, elles en parlent sans seuil d'audibilité à cause de deux paradigmes :

- Le paradigme conjugaliste : les législateurs ne pensent pas l'asymétrie et pensent le meurtre entre époux.
- Le paradigme passionnel : l'expression « crime passionnel » empêche de penser cette violence.

Hubertine Auclert est connue pour son combat pour le suffrage féminin, mais elle a aussi écrit sur la violence. Lecture d'un extrait de l'article « Tueurs de femmes où elle dénonce des brutalités maritales, signes déjà de l'*overkilling*, et revient sur le traitement judiciaire avec la mention de l'article 324 du Code pénal.

Dans les années 1970, la sociologue Diana Russel va découvrir le terme féminicide chez une autre autrice et part en Europe à la découverte des mouvements féministes. Elle organise le tribunal international des crimes contre les femmes. Moment de politisation fort. Moment essentiel dans la généalogie de la violence. Dans ce tribunal, on organise un atelier sur le féminicide. 15 ans plus tard ouvrage fondateur de la notion : *Feminicide : The politic of women killing*. 3 constats s'imposent par rapport au féminicide :

- Une violence politique, ce phénomène a une histoire très longue en-dehors du cadre conjugal
- Il s'inscrit dans les rapports sociaux et maintient les femmes dans une position subalterne « la femme est tuable ». Il instaure un climat de terreur mais de négation du contenu politique de la terreur donc un empêchement d'agir et de maintien dans une vulnérabilité sociale
- Les femmes ne sont plus là pour témoigner, suppression des voix, donc il faut porter ces voix autrement

Constat que le continuum présent et se manifeste fort dans le féminicide car existe beaucoup de violences antérieures. La menace de mort est un

signal fort (surtout quand il y a un script du meurtre) mais elle est considérée comme un signal faible. C'est un acte de langage auquel il faut faire attention. Systématique dans les cas de féminicide.

Pour la manifestation du rapport de domination patriarcale : 5 types de féminicides sont identifiés par Diane Russel. En France, l'usage du terme est réduit au cadre conjugal. Penser le continuum, ce n'est pas omettre les violences même quand elles semblent être aux marges.

2 exemples : une lycéenne tuée par un lycéen ; une surveillante tuée devant un collège. 2 cas non présentés comme féminicides, mais la criminalité est traversée par le genre. Le féminicide conjugal est massif mais il en existe plein d'autres. Les féminicides du grand-âge sont souvent oubliés.

Transition : Un grand merci pour ces apports académiques clairs et pour le moins essentiels. Cette lutte contre le continuum des violences faites aux femmes, vous le savez, elle s'organise notamment sur le terrain.

Nos prochaines invitées viennent en duo. Ensemble, dans le cadre d'une démarche collective et de co-construction, elles ont travaillé à la mise en œuvre du questionnement systématique au sein des EDS de Loire-Atlantique. Comment l'expérimentation a-t-elle été mise en œuvre, et comment la déployer de manière encore plus vaste l'année prochaine ?

Aller vers les victimes pour faciliter le repérage des violences : des dispositifs qui ont fait leurs preuves

- **Anne Martinais**, coordinatrice de l'observatoire des violences faites aux femmes de Loire-Atlantique
- **Marion Yhuel**, travailleuse sociale du Conseil Départemental de Loire-Atlantique

MY : en EDS on oriente sur l'accès au droit à la santé et au logement ; on favorise l'insertion sociale. Nos missions sont aussi : la prévention et la protection des adultes vulnérables et de l'enfance, le soutien à la parentalité, l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales (un public prioritaire pour le 44).

AM : Plusieurs milliers de femmes victimes de violences conjugales en Loire-Atlantique chaque année. Moins d'une femme sur 5 porte plainte. Elles se tournent d'abord vers les professionnel·les de santé. Dans le 44, cela nous semble important que les travailleur·euses sociaux·les soient formé·es à l'accueil de la parole. L'AMIPROF l'a mis en place depuis 2015.

Pas de portrait type de victime ni d'agresseur. La meilleure façon de les repérer est de poser la question à toutes les femmes et tous les hommes. La femme ne répondra pas forcément mais elle sait qu'elle peut lui parler un jour. Le questionnement systématique permet de repérer plus vite et d'accompagner sur la longueur pour sortir de l'urgence, accompagner sur la sortie de l'emprise. Un questionnement sur tous les types de violence et pas que actuels permet de comprendre les difficultés sur d'autres sujets. Logiques de prévention, de meilleure connaissance des parcours et donc de meilleur accompagnement. Pionnier dans cette démarche de questionnement systématique : l'Observatoire de Seine Saint-Denis en 2021.

AM : Démarche particulière dans le 44 : expérimentation en 2022 avec un projet qui part du questionnaire du 93 mais avec des professionnel·les de terrain volontaires dans la conception du questionnaire (slide démarche).

MY : Formation sur la problématique des violences conjugales, présentation des outils de l'AMIPROF puis échange : ce serait intéressant que les travailleur·euses sociaux·les puissent mettre en œuvre ce questionnement systématique. La question « comment ça se passe à la maison ? » est trop large. Iels ont besoin d'être outillé·es donc sont volontaires pour recherche action.

MY : Présentation du questionnement systématique : cadre étude / motif initial de l'entretien / différentes formes de violence détaillées / répétées ou non / actuelles ou non + ajout d'items spécifiques : question des cyberviolences, exemples des violences, traduction du questionnaire en différentes langues, contexte de réponse au questionnaire où la femme doit être seule, utilisation d'un carnet de bord pour les professionnel·les afin de noter ressenti et verbatim et ainsi avoir la perception des professionnel·les par rapport à cette démarche (crainte que ce soit mal perçu par les femmes).

AM : On a ajouté les violences actuelles dans le questionnaire mais il y en a eu très peu, il s'agit surtout des violences passées.

Mise en œuvre du groupe de travail sur 3 mois, entre avril et juin 2024. 630 questionnaires remplis par des femmes en présence des professionnel·les. Quelques résultats : 86,5% des femmes ont subi au moins une forme de violence. 8/10 de la violence verbale et psy. 46,4% de la violence sexuelle = pas habitué·es à aborder cette violence-là. Apport majeur : à la base elles ne venaient pas pour ça.

Quel impact ? Le fait de questionner favorise la libération de la parole, pour mieux repérer les situations de violence, travailler en amont (vs. en urgence). Détailler les différentes formes de violence avec des exemples favorise la prise de conscience des femmes de ce qu'elles subissent. Pour certaines situations, le questionnement systématique a permis de mieux comprendre des difficultés, des freins, et de repérer ce qui bloquait. Les femmes ont pu nous dire qu'elles s'étaient senties en sécurité que ça leur avait fait du bien, première fois qu'elles en parlent parfois. Il y a eu des refus de répondre aussi ce qui nous permettait de réaffirmer que c'était un lieu pour parler de ces sujets, que l'EDS est un lieu ressource quand elles veulent.

Quelles nouvelles complexités ? Vu que les femmes venaient peu pour ce sujet ça a augmenté notre temps d'entretien. Souvent on doit reprogrammer un rendez-vous, cela augmente la charge de travail, et puis ce sont des propos difficiles, chargés émotionnellement et donc besoin de soutien voire de supervision des équipes qui accueillent cette parole.

AM : les EDS sont sur tout le département, dans les zones rurales parfois et donc une porte d'entrée essentielle. Il y a aussi un mémo contact en fonction du territoire (6 différents) pour orienter en-dehors de l'EDS.

40 travailleuses sociale au départ, formation pour déploiement avec l'Obs violences faites aux femmes, médecin, travailleuses sociales qui ont expérimenté et parlent de leur expérience, pour des échanges entre pairs. Sans formation, difficile de poser ces questions. Ce questionnaire deviendra un document support dans les EDS courant 2026. La réponse c'est l'écoute. Cela crée des difficultés mais donne du sens au travail social. Ecouter est un dispositif en tant que tel.

<u>Transition</u> : Pour rappel, la Haute Autorité de Santé préconise depuis 2019, la mise en place du questionnement systématique par tous les professionnel·les de santé. Une recommandation « trop peu mise en œuvre », alors que la plupart des femmes y sont « très favorables » et considèrent qu'un questionnement systématique est une bonne chose » (…). On l'a compris, au cœur de cette démarche il y a le principe d'« aller vers » les victimes, TOUTES les victimes. C'est justement ce qui va être au cœur de nos prochains échanges.

- **Lucile Danet**, infirmière chargée du Mobil'Ecoute, association EVA

EVA accompagne les victimes d'inceste et de violences sexuelles à partir de 15 ans, action de sensibilisation des professionnel·les. Hommage à Eva Thomas, première à avoir témoigné publiquement d'inceste commis par son père.

Le Mobil'Ecoute est un camion aménagé comme une salle de consultation. Lieu d'accueil, d'écoute et d'orientation, il se déplace sur 4 communes sur rendez-vous (Nantes, St Nazaire, Nord sur Erdre et Rezé). La personne peut choisir le lieu où elle est reçue ce qui est important en milieu rural. L'orientation se fait plutôt par les professionnel.les de santé et paramédical. Confidentialité et accessibilité sont les notions clés.

Le Mobil'Ecoute est né de plusieurs constats :
- Difficulté de trouver des professionnel·les sur des sujets de trauma
- Difficulté d'accès en transports en commun + freins à aller à Nantes
- Franchir le pas auprès d'une asso peut être intimidant
- Aller vers, permet au plus grand nombre d'y accéder

Progression de la demande des jeunes depuis quelques années (slide bilan d'activité 2024). Principalement des femmes adultes pour inceste subi dans l'enfance réactivé ou agression à l'âge adulte. Mères de famille qui portent plainte pour inceste commis sur leurs enfants. Jeunes filles agressées par des jeunes du même âge : 80% des agressions sur mineurs sont commises par des mineurs.

Les personnes qui viennent cherchent un·e professionnel·le qui puisse entendre l'inentendable. Moi j'ai commencé mon parcours en psy, l'ensemble de mon parcours professionnel a fait évoluer ma posture de soignante. Je vais être amenée à faire de la psychoéducation ; je vais adopter une posture basse. J'aide les personnes à identifier la violence : elle est débout et je ne suis qu'une ressource.

Question du financement : le camion financé par le rotary club, jusqu'en 2024 financements de la Région, du Département et de l'Etat. Plus de subvention versée de la Région donc financement en propre. Projet suspendu dans les communes reculées, du coup.

Construire un référentiel d'expertise commun, au service des victimes et des publics professionnels

- **François Lavallière**, magistrat et maître de conférence en droit pénal, premier vice-président du tribunal de Rennes
- **Agathe Willaume**, directrice du service marchois d'aide aux justiciables et fondatrice de la clinique du lien

Tous deux co-auteurs d'un ouvrage récent « Et si c'était du contrôle coercitif ? », un ouvrage pluridisciplinaire qui se veut être un référentiel commun à destination des professionnel·les français.es, québequois.es et belges. Objectif visé : repenser les pratiques socio-judiciaires pour (mieux) protéger les victimes de violences conjugales.

Il faut définir le contrôle coercitif pour donner des clés de compréhension communes à l'ensemble des travailleur·ses socio-judiciaires : Belgique, France, Québec. 12 auteur·ices, magistrat·es, avocat·es, psychologues pour déconstruire nos représentations de la violence. Identifier des grands mythes délétères par rapport à la protection des victimes et des enfants victimes.

Pour une nouvelle approche des violences conjugales

Constats par rapport à des idées communément partagées :

- La violence dans le couple est insuffisamment détectée (y compris sous-identifiée par les victimes)
- On pense que c'est isolé
- Ces violences ne sont pas toutes visibles
- Les conséquences sur les victimes sont minorées voire ignorées
- L'immense majorité, soit 93 % des agresseurs, sont des hommes

L'approche genrée va à l'encontre du prétendu universalisme du droit français.

Reprise de l'image de l'iceberg pour aborder les stratégies de contrôle et de coercition invisibles.

Le prisme du contrôle coercitif permet de mieux différencier le conflit de la violence pour mieux prendre en charge les victimes. Explication de l'impact des violences sur les victimes : pour bien lutter contre les violences il faut pouvoir les nommer et bien comprendre les modalités de l'expression de ces violences.

Les juristes méconnaissent la loi (circonstance aggravante // 2017 quand le crime est commis en fonction du sexe). Rappel de fondamentaux juridiques : présentation des jurisprudences qui nous semblent nécessaires même si le contrôle coercitif n'est pas encore dans le Code pénal.

Et l'enfant dans tout ça ? L'enfant témoin est victime. La violence conjugale ne s'arrête pas à la séparation. Des mythes à déconstruire par exemple que la co-parentalité doit être à tout prix maintenue ou qu'un conjoint violent peut être un bon père. S'interroger sur la sémantique : différencier le lien et le contact, penser la question du lien en post-séparation dans un contexte de violence intraconjugale, rendre sensible l'injonction à la résilience faite aux mères victimes et introduire la notion de résilience. Cibler des pièges à éviter par le système socio-judiciaire pour mieux protéger les victimes. Le terme de « syndrome d'alinéation parentale » n'existe pas et ne devrait plus être en usage nulle part, jamais. Un enfant a surtout besoin de sécurité émotionnelle. Il s'agit d'aller regarder dans les interstices, donc cela implique la formation des professionnel·les pour détecter les situations de contrôle coercitif.

François Lavallière conclut en saluant l'innovation juridique récente : le viol est un acte sexuel non consenti depuis hier (publication au Journal Officiel).

<u>Transition :</u> Face à l'ampleur des violences et sans doute compte tenu du retard des politiques publiques en la matière, les professionnel·les s'outillent, documentent leur expertise, créent, s'adaptent et s'organisent pour mieux répondre aux besoins des victimes. Parfois depuis longtemps, notamment dans les sphères associatives et militantes, pour d'autres depuis plus récemment, parfois comme iels peuvent, parfois de façon très organisée. La question des référentiels d'expertise communs est essentielle dans l'accompagnement des personnes victimes de violences.

➔ Table ronde modérée par Clémentine Lemaire

- **Marie Brunet (MB)**, coordinatrice de parcours à Citad'elles
- **Alice Laisney (AL)**, coordinatrice régionale au CIDFF
- **Chantal Rialin (CR)**, présidente de FDFA Femmes pour le dire, femmes pour agir
- **Sophie Goulfier (SG)**, chargée de mission handicap et égalité femmes-hommes à la Ville d'Orvault
- **Laurence Alberteau (LA)**, psychologue

CR : les femmes en situation de handicap sont oubliées. Depuis 2015, nous avons mis en place une écoute violence. On a augmenté le

référentiel au fur et à mesure. L'invisibilisation des femmes en situation de handicap dans les statistiques est problématique. En plus d'être des femmes, le fait qu'elles soient handicapées entraîne d'autres types de violences et elles ne se déplacent pas, elles restent silencieuses. Questions posées dans le référentiel : victime ou témoin ? âge ? région d'origine ? type de handicap ? quelles formes de violence ? répercussions sur les enfants ? enfants handicapés ? vers qui elles se sont tournées pour avoir de l'information ? On assiste à la montée en compétence des bénévoles depuis 2015. Il faut donner à voir et compter les femmes en situation de handicap victimes de violence (aucune info sur les + 65 ans).

AL : 98 CIDFF sur tout le territoire. Aujourd'hui on a un référentiel qui s'appelle « Guide repère pour l'action des CIDFF » et qui pose deux cadres : sociologique (définition des violences, cadre de la loi, formes des violences) et méthodologique (approche du réseau, valeurs, cadre des entretiens et groupes de parole, exemples de questions, trames, écoute, considération, posture, empathie). On en a un pour les violences faites aux femmes mais aussi pour les enfants et l'emploi.

MB : référentiel pensé en 2023 en co-construction. Nous avons constitué des groupes de travail pour repenser nos pratiques, nos postures, notre accompagnement. Travail aussi sur la prise en charge des enfants. Travail avec des opérateur·ices varié·es.

SG : pas de document de référence donc il fallait outiller nos professionnelles non expertes de l'accompagnement des femmes victimes de violence sur l'orientation au bon moment, au bon endroit. La première étape a été d'organiser un CLSPD dédié aux violences intrafamiliales en 2023 et de créer en parallèle un réseau avec les professionnel·les et les associations du territoire. En 2024, on voulait un outil facile d'accès pour toustes les acteur·ices : on a créé un flyer sur les violences conjugales uniquement avec une liste de contacts en collaboration avec les associations, Nantes Métropole et le Conseil Départemental. Cette année, notre référentiel serait peut-être notre premier contrat local sur les VSS : on a regardé les besoins du territoire avec une approche intersectionnelle.

4 structures, 4 référentiels. En quoi ce serait compliqué de faire sans ? En quoi ce référentiel est-il essentiel ?

AL : C'est indispensable. Le référentiel vient ancrer nos valeurs et témoigner d'un cadre commun. Il vient aussi réaffirmer une approche féministe de terrain : pour toutes les femmes, pour toutes les violences. On reçoit à peu près 30% de femmes dans une situation de violence dans le 44. De 30% à 80% sur l'ensemble des CIDFF.

MB : Le référentiel permet de répondre à un cadre déontologique : permettre un accompagnement de même qualité pour toutes, avec des outils spécifiques pour chaque situation, ça sert à appuyer notre posture et nos valeurs. Coordinatrices d'horizons très différents, mais la volonté de créer un langage commun.

SG : C'est essentiel d'avoir cette ligne directrice.

CR : Je m'appuie beaucoup sur le réseau pour orienter les femmes qui nous appellent.

LA : Cela permet de se ressaisir après l'écoute de ces discours et se dégager de ces récits et se remobiliser vers une ouverture vers d'autres professionnel·les. Sortir de la mentalisation et se réaffilier à un système pour lutter contre la solitude et le sentiment d'impuissance face aux paroles recueillis. Une protection pour continuer à écouter ; le collectif est un système de protection. A travers le récit de la victime, on est confronté à un récit de perversion. On revient à un groupe d'appartenance et c'est important pour le/la profesionnel·le mais aussi pour la personne qui se confie qui le sent.

CR : FDFA est partie d'une base : le cadre législatif et on essaie de prendre en compte toutes les typologies de violences jusqu'au plus pernicieuses. Les faits d'actualité font remonter les psycho-traumas (exemple du procès de Mazan). Sur certains territoires, les femmes se sentent complètement isolées. Il faut avoir les bonnes adresses à leur donner. Il est question aussi de la santé des femmes victimes de violence. Un travail au long cours pour intégrer le continuum et alimenter notre référentiel, nos pratiques.

AL : Travail national, régional, local. Les conseillères techniques sur l'accès au droit animent des groupes de travail pour transmettre leur expertise et faire remonter les besoins. Une majorité de juristes mais aussi de psychologues en fonction des territoires. Les besoins remontent, l'avancée des concepts (exemple le consentement) alimentent de nouvelles réflexions. La dernière version du référentiel date de 2021 et reprend ce qui fait consensus auprès de nos 1 000 salariées. C'est un socle commun.

MB : L'accompagnement à Citad'elles est pensé de manière globale, avec les acteur·ices présents sur le territoire. On ressent bien la plus-value à échanger qui permet une vraie montée en compétence. Temps au sein de l'équipe d'analyse de pratique (sur des situations rencontrées que le

référentiel ne permet pas de penser encore) et de supervision (penser notre posture, notre manière de nous protéger et repenser l'institution pour améliorer accompagnement). Formations aussi par des acteur·ices de terrain et des universitaires. Notre équipe a une réunion hebdo clinique avec le CIDFF, France Victime et EVA. On a pris conscience qu'il fallait prendre ce temps pour penser notre action et nos pratiques.

SG : Pour le plan égalité, en 2023-2024 on est allée dans chaque service pour voir ce qu'on faisait et ce qu'on avait envie de faire. On a recueilli la parole des agent·es autour du 8 mars 2023. On essaie de faire de cette politique quelque chose de transversal. Pour le contrat local, on est allé voir toutes les acteur·ices de terrain.

Comment fait-on du commun différencié ?

SG : on a un niveau de proximité très fort donc on partage ça en continu. La première étape a été de faire comprendre ce qu'est le sexisme et ce que sont les VSS : 5 sessions de formation en ciblant des publics comme la police municipale ou le SIAL à la fin de l'année.

AL : Les non professionel·les de l'accompagnement (les chef·fes d'entreprises, managers, RH, élu·es CSE, France Service) sont confrontés à des collaborateur·ices victimes et/ou témoins qui vont aller se confier. Donc il faut des formations pour qu'iels aient des clés de compréhension et les premiers outils pour recueillir la parole et orienter les victimes correctement, que ce soit en interne ou en externe vers des professionnel·les de l'accompagnement. Au niveau de la fédération, on va faire de la sensibilisation et de la formation sur ces sujets-là pour leur donner la possibilité de recueillir cette première parole.

CR : On peut répondre à tout moment aux femmes mais aussi aux structures sur les sujets spécifiques liés au handicap, qui reste un sujet qui fait peur. Je sensibilise en collectivités, en entreprises, un travail de longue haleine pour donner à toustes les ressources pour mieux orienter les personnes. C'est l'observation du quotidien qui nous permet d'avancer. Le problème c'est que les bénévoles se font rare et vieillissent. Sur certains territoires, on ne peut pas accompagner les personnes à cause d'un manque de transport mais aussi d'un manque de subvention. En ruralité, 1 association d'aide aux victimes sur 2 va fermer d'ici la fin de l'année.

LA : Il y a beaucoup de travaux sur le sujet mais ça reste un sujet précaire. Le référentiel est un moyen de rester en veille à différents niveaux par rapport à la société et individuellement ce qu'on a intériorisé

de notre éducation, de nous dégager de nos propres référentiels. La pratique d'échanges entre pairs permet de maintenir une veille, comme le fait de créer un maillage d'acteur·ices. Ces référentiels relèvent de la prévention, c'est une protection.

SG : Les contraintes structurelles et conjoncturelles nécessitent une réactivité qu'on n'a pas toujours ; des publics qui évoluent, un nombre de situations croissant et très rapidement. Les moyens ne suivent pas. Il faut aussi savoir reconnaitre ses propres limites quand on n'est pas professionnel·le de l'accompagnement et savoir vers qui orienter.

AL : La question de la contrainte on le voit dans le réseau parce que chaque structure est indépendante. Une approche globale mais qu'on ne peut pas imposer à chaque structure. Cela relève de la responsabilité des associations. C'est une contrainte mais c'est aussi la richesse du réseau. L'inter-réseau est indispensable aujourd'hui. La permanence du CIDFF à Citad'elles est vraiment une force sur le territoire. Mais la question des moyens est centrale aujourd'hui. Les espaces d'échanges sont clés mais nécessitent des moyens.

MB : L'imprévisibilité est au cœur du métier de l'humain. Le référentiel est une base, il doit être étayant pas enfermant. Il ne fige rien, il nous nourrit. La CAF, France Victime, le CIDFF nous nourrissent de leur expertise et nos accompagnement s'inter-nourrissent et nourrissent le référentiel. Le référentiel peut être commun et différent.

- Questions de la salle :

Dans vos référentiels, prenez-vous en compte les femmes en situation de handicap invisible ?

CR : ll faut prendre du temps quand on accueille des femmes en situation de handicap. C'est le contraire de l'exigence de rentabilité qu'on nous impose ! L'écoute c'est un investissement. Quand on sait bien écouter, on arrive à faire dire aux personnes leurs difficultés.

MB : 80 % des handicaps sont invisibles. On tente de lever le tabou, c'est difficile. Ce qui est important c'est de travailler avec les acteur·ices du territoire pour mener des actions communes et recueillir les besoins spécifiques des publics.

A St Herblain, on a un référentiel, on a un G24 des 24 communes de Nantes Métropole, on échange entre villes, les élu·es et les technicien·nes

se rencontrent davantage. Il y a une réelle prise en compte. Il y a un peu d'espoir malgré l'absence de volonté politique à l'échelle nationale.

MB : De plus en plus de réseaux pour échanger les bonnes pratiques, pour se nourrir indépendamment des directives qu'on peut avoir.

Transition : *Vous vous souvenez de l'époque où on pensait qu'Internet ce serait l'avènement de la démocratie, et l'accès à toutes et tous à la connaissance et à l'information ? Il se trouve qu'Internet c'est aussi l'espace supplémentaire où les agresseurs harcèlent et agressent leur victime. 84 % des victimes de violences en ligne sont des femmes, 58 % des personnes minorisées, et 1 victime sur 2 rapporte avoir subi la diffusion non consentie de contenu intime ou dégradant. Comprendre les mécaniques et enjeux quand on parle de cyberviolences.*

Saisir les cyberviolences

- **Laure Salmona**, co-fondatrice et directrice de l'association Féministe contre le cyberharcèlement, autrice de *« 15 idées reçues sur les cyberviolences et le cyberharcèlement »*

Focus sur la diffusion non consentie de contenus intimes.

Définition de la cyberviolence : toutes les violences commises par le biais des outils numériques. Une autre définition émerge : violence basée sur le genre et facilitée par les nouvelles technologies.

Formes diverses et spécifiques :
- L'absence de limites dans l'espace et dans le temps, pas de moment de répit
- La persistance : tout contenu posté sur internet y reste, on ne peut garantir la suppression définitive d'un contenu posté sur internet
- La viralité : on peut en perdre le contrôle
- Ces violences sont bien réelles !

Rappel du cadre juridique autour des cyberviolences sexuelles : harcèlement sexuel en ligne, envoi non sollicité de contenu à caractère sexuel, diffusion non consentie d'un contenu à caractère adulte, les deepfakes à caractère sexuel, espionnage sexuel, agression sexuelle filmée et diffusée, menaces de viol, prédation de mineur.es en ligne et sextorsion…

Enquête conduite par l’association en 2021. Phénomène répandu (41 % des Français·es ont été victime) mais principalement les jeunes (76 % des 18-24 ans) et les femmes (84 % des victimes sont des femmes).
31 % des Français admettent avoir commis au moins une cyberviolence.
74 % des cyberviolences sont commises par des hommes. La toile est un miroir grossissant de notre société patriarcale sexiste. 90 % des développeurs et des ingénieurs IA sont des hommes. Il a fallu attendre 7 ans pour que Twitter ait un bouton « signaler ».

1 femme victime sur 2 a subi la diffusion non consentie d’un contenu intime. 99 % des deepfakes prennent pour cible des femmes.
Ces plateformes sont conçues pour déshabiller les femmes, non les hommes. 69 % des victimes de diffusion non consentie l’ont été quand elles étaient mineures.

Enquête avec STOP FISHA : l’agresseur est connu de la victime dans 83 % des cas, dans la vie physique dans 62 % des cas, partenaire ou ex partenaire de 58 % des cas.

Enquête Centre Hubertine Auclert 2025 : être une fille augmente de 57 % le risque de subir une cyberviolence. 1 victime de la diffusion non consentie de contenu intime sur 4 dit en avoir subi plusieurs. Dans un cas sur 2 ces violences s’accompagnent de chantage de nature sexuelle.
1 victime sur 2 déclare avoir cédé au chantage. 70 % des victimes femmes étaient mineures au moment des faits. 69 % des victimes déclarent ne pas avoir su comment réagir. 69 % des victimes de cyberviolence sont culpabilisées par l’entourage de proches ou de professionnel·les.

Manque d’information sur les ressources existantes. Encore beaucoup de silence autour de ces questions. Ces violences sont encore trop peu prises au sérieux par la police et la justice. 67 % se sont vues refuser un dépôt de plainte.

Ces cyberviolences s’inscrivent dans un continuum des VSS. 1 victime sur 2 a eu des pensées suicidaires. 1 victime sur 7 a tenté de se suicider.

Quelques ressources : 3018, Comment on s’aime, Féministes contre le cyberharcèlement, Stop Fisha, 3919, Collectif féministe contre le viol.

Quelques outils pour faire retirer les photos sur les plateformes partenaires : StopNCII pour les victimes adultes, Take it down pour les mineur·es, Disrupt pour les deux qui permet en plus de transmettre les contenus aux autorités compétentes, l’application Alecto AI pour la

recherche de deepfakes de soi et les faire retirer, Survivor AI écrit des lettres de mise en demeure aux plateformes pour les faire réagir plus vite, France Victime, la PNAV, les CIDFF, Pharos pour les mineur.es, Point de Contact, Arcom, guides d'auto-défense numérique boum.org et le guide de protection numérique, le guide aussi de Féministe contre le cyberharcèlement.

La plupart des espaces ne sont pas holistiques pour les femmes adultes, les associations se renvoient la balle…

- Questions de la salle :

Que pensez-vous de la proposition Chat Control ?

Mon association était contre. Le chiffrement protège les femmes et les personnes minorées. Et puis quand les faits sont signalés déjà il ne se passe rien donc plutôt une loi d'espionnage que de lutte contre les cyberviolences. Il faut des moyens humains et financiers pour donner accès à la justice.

Partage d'un cas d'une mineure dans la pornographie dont les visuels ont été rediffusés plus tard par des groupes d'extrême droite : vers qui se tourner ?

Si elle était mineure au moment des violences, elle a 10 ans à partir de sa majorité pour porter plainte. Il faut qu'elle se rapproche de Take it down ou Disrupt.

------- REPRISE APRES-MIDI --------

Présentation de deux dispositifs innovants au service des femmes victimes de violence.

Deux initiatives créées à partir des besoins concrets et matériels des victimes, à dupliquer partout ?

- **Kim Mazenot**, responsable stratégie et développement de l'association « ça déménage »

On arrive vite à la question du départ du domicile. Ça veut dire quoi ? Longtemps le départ c'était partir sans rien. Une association au Canada est précurseuse, en 2020. On parle en moyenne de 7 AR. Quand on aide une femme à partir avec ses affaires il y a moins de risque de retour au domicile.

Quand le fondateur de l'association s'est tourné vers les associations de terrain l'enjeu n'était pas tant le départ, mais l'aménagement d'un nouveau logement. Le 1er dispositif qu'on a mis en place c'est l'aide à l'emménagement. Aujourd'hui on a 600m². Un dispositif gratuit sans condition. L'objectif : inviter la femme à venir chez nous, via une association partenaire qui nous sollicite pour l'aider à se reloger. On l'aide à tout installer au nouveau domicile. Sur l'antenne de Grenoble on a une centaine de bénévoles. On récupère 53 tonnes de mobilier par an et on réalise 130 aides à l'emménagement par an.

Le 2e dispositif mis en place c'est le déménagement d'urgence depuis novembre 2023 à Grenoble. La plupart du temps tout se passe bien et les forces de l'ordre ne sont pas nécessaires sur toutes les interventions. Ça a nécessité qu'on sensibilise les forces de l'ordre et maintenant tout roule quand on a besoin d'eux. Nos interventions sont dissimulées. Nos camions et nos locaux ne sont pas floqués. On ne peut pas nous identifier pour des raisons évidentes de sécurité et de confidentialité.

A Grenoble, on a plusieurs étapes dans le parcours du bénévole : récupération de meubles pour s'intégrer dans l'association, formation aux VSS par des partenaires avant la réquisition des déménagements.

On aide logistiquement et matériellement des femmes. Concrètement, on a besoin de bras, d'argent et de meubles. On a toutes les strates de financement qu'on peut espérer. On intervient aujourd'hui dans l'Isère, le Rhône et la Savoie.

Le réseau d'associations Elles déménagent, c'est 8 associations pour l'aide au déménagement d'urgence. Pour le reste, on est les seuls.

On a des enjeux aujourd'hui d'anticipation du départ des victimes qu'il faut qu'on développe. Et il faut aussi qu'on trouve des solutions pour les animaux de compagnie de ces femmes.

Transition : Contrairement à ce qu'on pourrait croire, les violences ne s'arrêtent pas avec le départ.

- **Eva Ngallé**, fondatrice de l'application Ti3rs

Je suis survivante de violence conjugale. Mon fils a été un déclic pour partir : *« Moi je suis un chevalier et je vais te sauver de papa ».* C'est lui qui m'a aidé à prendre une décision. Malgré mon départ, les violences ont continué. Déjà il faut réussir à partir, 7 départs en moyenne, dans 76 % des cas les violences continuent notamment quand il y a un enfant en

commun. On parle de violences vicariantes qui font en sorte que l'enfant devienne l'objet du chantage, toutes les tactiques pour garder la victime sous contrôle (pension alimentaire, retard, ne pas venir chercher les enfants…).

En 2023, j'étais séparée. Je recevais des centaines d'appels d'insultes et de menaces tous les jours. Je cherchais des solutions pour me protéger de la violence. Tout se passait sur le téléphone. On avait toutes nos astuces plus ou moins sécurisantes. J'ai décidé de créer l'application Ti3rs pour les parents séparés qui ont subi des violences.

Ce qui fait le plus peur aux parents qu'on accompagne : attribuer un nouveau numéro de téléphone spécifique via l'application à la personne, choisir quand on reçoit les notifications, avoir un filtre pour les mots violents et les remplacer par des fleurs… Et aider à faire valoir cette violence en faisant un historique qui récapitule toutes les communications sans filtre sous forme de tableau à télécharger en un clic.

5 000 personnes sont inscrites sur l'application, dont 95% de femmes, 3 % d'hommes et 2 % de personnes non genrées. Tout le monde peut télécharger l'application : une version gratuite ou une version premium. On a un réseau de partenaires, plus de 40 associations de terrain, des CAF qui distribuent des accès financés de la version premium et des régions aussi, par exemple l'Auvergne Rhône Alpes, et quelques mécènes privés. Nous sommes 10 aujourd'hui. On est les seuls à faire ça pour l'instant, dans le monde. On reçoit beaucoup de demandes. 4 développeur·euses travaillent au développement de nouvelles fonctionnalités. On veut gagner en visibilité pour aider plus de personnes. On veut ajouter de l'IA plutôt que juste l'algorithme qui détecte les mots violents pour aussi détecter le dénigrement, la culpabilisation... On veut aller dans les DOM TOM, en Belgique, en Suisse, au Luxembourg. On veut aussi se développer dans les entreprises car 50 % de nos utilisateur·ices ont perdu leur emploi à cause de ces violences.

<u>Transition :</u> Peut-être l'avez-vous lu dans la presse, le CHU de Nantes s'apprête à ouvrir une Maison des Femmes. Quelles singularités et quelles complémentarités avec Citad'elles ? Comment faire travailler deux lieux émanant de politiques publiques, en assurant une coordination efficace et surtout une lisibilité forte, en premier lieu pour le public bénéficiaire ?

Citad’elles et le CHU de Nantes : comment l’écosystème s’adapte pour un accompagnement renforcé des femmes et des enfants ?

➔ Table ronde modérée par Clémence Leveau.

- **Caroline Godard (CG)**, ancienne directrice de Citad’elles
- **Jean-François Medelli (JFM)**, directeur délégué de l’hôpital de Nantes en charge du pôle mère-enfant et pilote du projet Maison des Femmes

CG : Citad’elles est un établissement de la Ville de Nantes pour les femmes victimes de violence et leurs enfants ouvert 24h/24 et 7j/7. L’idée est de coordonner un parcours avec une personne référente et une équipe pluridisciplinaire. On a vu que le projet était adapté aux besoins. Aujourd’hui l’équipe compte 20 personnes. Nous travaillons en lien avec le territoire puisque des associations y tiennent des permanences. C’est mouvant, c’est innovant, depuis 2019.

Citad’elles accueillent des femmes majeures victimes de violences conjugales, intrafamiliales, au travail, toutes sphères et toutes typologies de violences, actuelles ou passées. Des postes ont été créés en lien avec un besoin spécifique des femmes étrangères. On accueille 24h/24 7j/7 mais avec un délai, s’il n’y a pas d’urgence vitale. 6 ou 7 femmes par jour sont accueillies ces dernières semaines, alors que 3 en moyenne sur l’année.

Il y a une offre de soin globale : un psychiatre à 20 % et une infirmière mise à disposition par le CHU, une sage-femme mise à disposition par le Département, et des ateliers collectifs. Une offre sanitaire en complémentarité serait importante.

JFM : Le CHU s’apprête à ouvrir une Maison des femmes, c’est-à-dire un centre de santé dédié aux victimes, car il y a une expertise nécessaire et un adressage spécifique sur cette prise en charge. Il ne fonctionne qu’en réseau, comme un centre expert ressource pour les professionnel·les de santé. C’est l’enjeu du dispositif. Le cahier des charges a été mis à jour en 2024 pour poser la contrainte qu’il soit adossé à un établissement de santé. On a été missionné par l’ARS.

Le CHU porte beaucoup de dispositifs autour de la prise en charge des violences : médecin généraliste ou sage-femme, structures hospitalières, urgences, centre de santé étudiant, mais il est difficile de se repérer au sein du CHU.

L’objectif est de combler les trous et donc faire de cette structure un espace d’accueil qui oriente vers les bons services au sein du CHU ou en extérieur. L’ouverture en 2026 va dépendre des financements. Une fois le projet validé, il faut un an pour le mettre en œuvre. On pense le valider en décembre 2025 ; il faut du temps car dans le cahier des charges il y a une offre minimale (une infirmière, une assistance sociale, une psychologue) mais insuffisante. Donc se pose la question des compétences à intégrer.

3 parcours :

- Santé mentale psychiatrique pour traiter le trauma
- Santé féminine gynéco sage-femme psy
- Santé des enfants

Il existe aussi un centre d’accueil des enfants au CHU, mais pas de suivi. L’esprit du lieu doit être plus qu’un cahier des charges précis.

CG : On a une politique d’informations préoccupantes et de signalements à Citad’elles. Les signalements partent souvent de nous. Des associations nous sollicitent même pour faire le signalement. Citad’elles est un projet innovant sur le territoire. La Ville avait une volonté d’étendre sur une offre sanitaire, mais cela n’a pas pu se faire. Une Maison des Femmes en lien avec le CHU est une belle opportunité. Une femme peut avoir besoin très vite d’aller vers une offre clinique en lien avec un parcours de coordination et des besoins juridiques. Se pose également la question des financements, dont ceux européens.

Si les terminologies des lieux sont claires, tout le monde s’y retrouve, bénéficiaires comme professionnel·les. Mais cette question de financement irrigue tous nos projets de territoire. Il y a eu une libération de l’écoute donc les besoins d’accompagnement augmentent.

JFM : Comment réunir dans un même lieu autant d’expertises ? Le sujet du guichet unique n’est pas possible. Néanmoins que les structures (professionnel·les, associations) sachent qu’on peut adresser les personnes à un centre qui va construire le parcours de la femme pour elle, pour lui simplifier la vie, vraiment l’accompagner et simplifier les accès y compris aux services du CHU. Tant que les femmes ne sont pas en sécurité, la question de la santé ne se pose pas pour ces femmes.

CG : Les besoins primaires en cas de violence sont le logement et la sécurisation de soi et de son enfant. L’objectif est que la femme n’ait pas à répéter son histoire donc que les professionnel·les se coordonnent entre eux.

JFM : Des professionnel·les du CHU travaillent à Citad'elles. Le 1er sujet : quel est le besoin sanitaire et les difficultés rencontrées pour adresser ces besoins ? Le 2e : réunir les partenaires pour se mettre d'accord sur les besoins à satisfaire. Le 3e : au-delà des observations, si on doit construire un parcours quelle offre apporter, quelles informations donner ? Comment se coordonner pour éviter les répétitions ? Si on va au bout, il faut que les professionnel·les de Citad'elles aient un pied dans la Maison des Femmes sur des temps partagés. Citad'elles est un centre ressource, mais n'a pas vocation à aller vers un DU rattaché à Nantes Université pour l'expertise spécifique d'un parcours femmes victimes de violences.

CG : Nous recevons des demandes de professionnel·les pour de la sensibilisation et des interventions de formation. Ces demandes sont trop nombreuses pour qu'on puisse y répondre avec nos moyens. Sur des interventions ponctuelles, faire ensemble aurait du sens, soit une forte demande des professionnel·les. Comment créer quelque chose à destination des professionnel·les, au-delà d'une intervention ponctuelle ? L'intérêt à être centre ressource et à travailler avec des cohortes de femmes en lien avec l'université pour en faire un endroit de coopération pour Citad'elles, la Maison des Femmes et la Direction Egalité.

JFM : Se pose la question d'un espace de formation initiale des professionnel·les de santé. Il y a une dimension universitaire des structures hospitalières.

CG : Citad'elles a un financement public : 50 % Ville, 25 % Métropole ainsi que le Département, la CAF, l'ARS et l'Etat (égalité FH et travail solidarité). C'est 2,3 M d'euros de budget annuel. Prétendre à plus de financement public est sans grand espoir : point d'achoppement entre densité de public et ce qui peut être réalisé avec ces moyens.

JFM : Le mode de financement sera le même que n'importe quel service hospitalier. C'est-à-dire au nombre d'actes et parfois pour « mission d'intérêt général » qui finance au maximum 3 personnes à temps plein. La tarification à l'activité ne valorise que les actes des médecins. Une note ministérielle de 2024 donne une enveloppe pour 2,5 personnes à temps plein, alors qu'elle impose en même temps une Maison des Femmes par ville. On pourrait faire appel aux fonds privés, mais quid de la question éthique ?

CG : Les collectivités vont de plus en plus chercher des mécénats, c'est peut-être un relais à explorer… L'enjeu est dans la pérennité, alors que les mécénats peuvent être revus chaque année. Citad'elles est un projet initié

par des associations du territoire dont la Ville s’est emparée. N’est-ce pas réjouissant de voir de nouveaux acteur·ices sur ces questions ?

Citad’elles est un projet de territoire initié dès 2013-2014, à la demande de 4 associations. Il a su s’adapter ne serait-ce qu’avec le Covid. La question de l’accompagnement a évolué de l’urgence au long cours. Beaucoup de choses ont évolué au sein de la structure. Sur la question du soutien à la parentalité, les professionnelles sont désarmées. Ne serait-ce pas une opportunité pour Citad’elles ? Le projet a vocation à bouger en fonction des besoins du territoire. Il faut prendre les changements comme des opportunités et les questionnements sont nécessaires pour avancer ensemble.

JFM : C’est un gros chantier pour arrêter l’offre et ouvrir la Maison des Femmes fin 2026 mais il ne faut pas repousser l’échéance en attendant d’avoir l’offre parfaite.

- Questions de la salle :

Conseillère asso Planning Familial à Nantes : le recueil de preuves sans dépôt de plainte pour respecter la temporalité

JFM : Aux urgences gynécologiques, il y a possibilité de porter plainte sur place. Si ce n’est pas automatique à ce moment-là, le fait que ce soit possible est une grande avancée.

Question au CA de la Maison des femmes de Lyon : l’adressage se fait par une asso ou un pro de santé. On a de la présence spontanée et ça pose souci.

Le sujet de l’adressage est important. On construit notre offre sur une offre adressée (urgences, médecins, Citad’elles). En même temps, il est difficile de fermer la porte à une visite spontanée donc un dispositif d’écoute et d’orientation est à mettre en place. Il ne faut pas se substituer au service d’urgence, on ne pourra pas de toute façon. L’objet de ces structures, c’est l’après immédiat. Il y a aussi la question du samedi.

Quel public cible ?

Femmes majeures et mineur.es. La question n’est pas la typologie de violence mais le trauma et/ou le symptôme. C’est aussi ce qui permet de différencier Citad’elles, les associations et le sanitaire.

Centre d'accueil de jour pour les femmes à la rue : structure pensée pour les personnes de vulnérabilité accrue ?

CG : On accompagne déjà les situations précaires, femmes en errance ou en tout cas avec vulnérabilité accrue. Offre de mise en sécurité quand il y a recherche de l'auteur et d'un hébergement temporaire. Question de la temporalité de la femme et de sa capacité à aller dans ce parcours. Les femmes en errance vont surtout venir sur de l'urgence sans entrer dans un parcours de reconstruction et de sortie des violences. On va monter un travail partenarial avec les assos spécifiques et la justice, pour signaler les femmes majeures vulnérables. On ne peut pas faire à la place de, nous on accompagne.

JFM : On a des unités quasiment dédiées à ces personnes. La Maison des Femmes accueillera ces personnes mais ne pourra les mettre à l'abri, on fera les liens. Parfois les femmes viennent mais la question aussi à terme c'est : comment aller vers les femmes les plus vulnérables ?

Le coût de la parole

➔ Table ronde modérée par Clémence Leveau

- **Florence Porcel (FP)**, journaliste et autrice
- **Violaine de Filippis-Abate (VFA)**, avocate et autrice

FP : « Le coût de la parole », à paraître, est divisé en chapitres qui font référence à des choses qu'on entend systématiquement « elles font ça pour la gloire », « pourquoi elles portent plainte si tard »… 5 questions, 5 chapitres qui démontent les idées reçues communément partagées par le grand public. Une femme a tout à perdre à porter plainte d'autant plus contre une personnalité publique.

« J'ai parlé et ça valait le coût » ça veut dire que même si j'ai tout perdu je ne regrette rien car je peux vivre avec moi-même. Cette plainte je l'ai déposée quand il le fallait pour survivre. Ce n'est pas le cas de toutes les victimes mais de la plupart, je me rends compte que même si on perd tout, c'est un besoin tellement fort de passer par la justice qu'on ne le regrette pas.

VFA : Quand j'ai commencé à accompagner des victimes en 2015, j'ai été surprise de voir qu'après la plainte, il ne se passe rien. Elles ne sont pas tenues au courant. J'ai découvert ce qu'est la victimisation secondaire. C'est-à-dire qu'une fois qu'une femme parle, le système judiciaire n'est pas paramétré pour accueillir cette parole et la prendre en charge ; c'est une double agression. La Justice ne fonctionne pas. Je milite pour qu'il y

ait un portail pour qu'on puisse suivre son affaire facilement, voir ce qui est traité ou pas... C'est finalement moins déshumanisant que juste les laisser dans le vide. Dans mon dernier livre, il y a une policière qui s'excuse de nous recevoir si tard dans l'enquête mais « on a 4 enquêtrices pour 1 200 enquêtes ». C'est ça le terrain et c'est d'une violence extrême pour les femmes.

FP : Concernant les délais de justice : j'ai porté plainte à 37 ans, classée sans suite, appel, instruction toujours en cours. J'ai 42 ans. Pendant 2 ans, je n'ai eu absolument aucune nouvelle. La fatigue nerveuse est épuisante, cette épée de Damoclès est invivable. Je ne suis pas sûre d'avoir un verdict à mes 50 ans. Je suis devenue experte de mon propre parcours. Le plus important c'est de tordre le cou aux idées reçues. La victime parfaite n'existe pas. Le monstre non plus.

VFA : On vient de tellement loin que même des petites formations ça change déjà quelque chose. Mais tant qu'on ne débloque par d'argent pour les services publics, il n'y aura pas de changement. En tant que professionnelle qui accompagne les victimes, je colmate les brèches du système. On leur dit que ce n'est pas de leur faute si leur plainte est classée, si elles n'ont pas de nouvelles… Elles pensent que c'est de leur faute que le système ne les a pas rappelées parce qu'elles pensent que le système fonctionne. Elles ont l'impression qu'on ne les a pas crues et, parfois, elles pensent carrément que le système leur en veut personnellement tellement c'est impossible que le système juste ne fonctionne pas. Le système judiciaire est construit pour légaliser les violences faites aux femmes donc là on rame ! Utiliser la même machine pour punir ce qu'elle a autorisé, c'est compliqué !

FP : Je m'attaque au mythe de la femme vénale parce que ça ne tient pas dans les faits. En revanche, est-ce que ça n'enrichit pas les auteurs ? Cela appauvrit les victimes : 6/100 portent plainte pour viol, taux hallucinant de classement sans suite et de non lieux, 6 % des cas vont en juridiction, en cas de condamnation 15 000 euros en cas de viol sur adulte et au civil 21 000 euros. Ça ne couvre même pas les frais de psy ! L'exemple de Johnny Depp : il a attaqué Amber Heard en diffamation. Il a perdu les 2 procès et a signé le contrat le plus lucratif de l'histoire du parfum. Sans compter le regain d'intérêt pour lui après sa plainte. Amber Heard, elle, a dû s'exiler et a tout perdu en plus d'avoir été victime de violence physique et sexuelle. En gros, toutes les victimes qui portent plainte perdent tout : le travail, la carrière, les revenus, les amis, l'indépendance économique, la santé mentale à cause de la violence des agresseurs, celle de la justice, celle des médias, celle des cyberharceleurs. Une exception pour celle qui

avait la même notoriété que le mis en cause sur les 14 affaires dont je parle dans mon livre.

VFA : Pour moi l'impact n°1 des violences sexuelles par un proche, c'est l'impact psychologique : la dépression. On fait des enquêtes préliminaires avec mon association de façon bénévole car peu d'avocats travaillent sur ces créneaux car pas rentables pour les cabinets. Quand j'ai sorti « Classé sans suite » en 2023, j'ai commencé à me spécialiser là-dessus. Ce que je constate c'est que les femmes sont mieux redirigées. Mais le syndrome d'hypervigilance nous donne l'impression de devenir folle, d'autant que parfois on aime bien l'agresseur.

L'impact n°2, c'est la culpabilisation par les proches en mode sexisme ordinaire « c'est pas un monstre ». Les violences dans l'espace public par des inconnus sur-médiatisées alors que souvent il s'agit d'un proche dans l'espace privé.

FP : Le viol, ce n'est pas dans un parking la nuit sous la menace d'un couteau. Un professeur à l'ENM a dit en septembre dernier que dans les cas de violence sexuelle, il faut vérifier dans quel contexte la victime a dénoncé les faits et voir le passé de la victime pour voir si elle est crédible. Alors qu'il n'existe pas plus de fausses accusations que sur les autres motifs de plainte.

VFA : Il faut auditionner l'agresseur dans un délai raisonnable, perquisitionner l'ordinateur, auditionner l'entourage et éventuellement organiser une confrontation.

FP : Cette loi sur le consentement a été votée alors que le ministre de la Justice a bénéficié d'un non-lieu pour viol. Et alors même que la juge a écrit que « la relation sexuelle - admise - n'était pas consentie mais que l'absence de consentement ne suffisait à qualifier le viol ».

VFA : Cela vient appuyer sur l'élément intentionnel qu'on a beaucoup entendu aussi autour du procès de Mazan : la conscience du violeur de violer la loi. Cette nouvelle loi promulguée hier donc applicable est positive parce qu'on a gardé les 4 critères de l'ancienne loi (violence, contrainte, menace, surprise). Le consentement est révocable à n'importe quel moment pendant l'acte. Après cette loi ne changera pas le monde tant qu'on n'aura pas d'argent pour mener les enquêtes. Il faut un budget pour la Justice, mais aussi pour l'Education Nationale, pour que l'hétérosexualité ne soit pas facteur de risque.

VFA : J’ai co-fondé l’association Action Juridique Féministe pour mener les enquêtes préliminaires gratuitement ; 94 % de plaintes n’aboutissent pas. Nos missions : activité de plaidoyer, formation dans les lycées et d’avocats stagiaires.

FP : J’ai créé MeeToo Media avec plusieurs victimes de PPDA. On écoute, aide et accompagne les victimes de VSS dans le monde des médias et de la culture. Nous donnons des formations dans les écoles de journalisme, dans les rédactions, partout où on doit apprendre à parler des VSS. On a créé des groupes de parole entre victimes pour l’entraide et le soutien. On a créé les prix MeToo Media pour récompenser les objets culturels et médias qui font avancer la cause en mettant en circulation de nouveaux imaginaires.

Je ne ressens pas vraiment l’injonction à se mobiliser pour les autres, c’est une volonté, pas un sentiment d’obligation. Chacune fait comme elle peut. Nous sommes toutes traumatisées et nous réagissons toutes de manière différente au trauma donc on doit faire très attention même entre nous. Même de victime à victime, c’est parfois compliqué.

VFA : Cela peut être intéressant en tant que professionnel·les d’aller essayer de se décharger avec un dispositif ad hoc. On doit savoir se mettre en retrait pour jamais jouer de traumas contre de traumas par rapport aux victimes qu’on accompagne.

- Questions de la salle :

Victime de VSS et accusée de diffamation par Scopéli, une coopérative de 3 000 personnes dont moi-même.

Citad’elles accueille les femmes victimes de TOUS les types de violences.

FP : les procédures bâillon c’est monnaie courante, c’est une manière d’intimider. C’est pour faire peur aux autres.

VFA : des techniques de culpabilisation des femmes qui parlent. Pas de condamnation parce que la justice sait faire la part des choses. Idem pour a dénonciation calomnieuse. Ce sont des menaces, c’est utilisé pour vous faire taire, vous faire peur et faire peur aux autres. Il faut solliciter l’association de VFA pour écrire au Parquet, afin de savoir si ça a été classé sans suite ou pas. Juridiquement il y a quand même l’usage de voie de droit abusive, mais la condamnation n’est pas enrichissante ! C’est une technique pour faire peur aux militantes humanistes et féministes.

Qui peut espérer voir la Justice lui rendre justice ?

FP : je développe le cas de la victime parfaite dans mon livre « Honte ». Elle vient de la culture du viol, c'est-à-dire des croyances sur ce qu'est un violeur et ce qu'est une victime. A un moment j'ai cru qu'Amber Heard était une menteuse manipulatrice. C'est très ancré. On a des modèles dont on n'arrive pas à se défaire, mais il y a aussi beaucoup de mauvaise foi ! Avec tout ce qu'on sait maintenant, il faudrait remettre en cause tout notre monde et ils ne sont pas prêts. Beaucoup d'entre nous ne sont pas prêtes non plus à délaisser nos scripts genrés.

VFA : Aux yeux du système judiciaire, la victime parfaite est une femme qui était déjà une victime avant que nos lois évoluent. La bonne victime, c'est celle dont l'honneur a été sali, qui s'est débattue contre un violeur dans la rue et qui, si possible, la menaçait avec une arme. On doit détricoter ces idées reçues. Les lois ont évolué très récemment, la culture du viol est très ancrée.

FP : Les experts psy qui font les expertises judiciaires sont formatés par cette matrice misogyne.

Synthèse / Conclusion

- **Margot Giacinti**

On voit bien la nécessité de la mise en réseau d'acteur·ices pour lutter efficacement contre les violences. Je retiens aussi la question de l'écoute, une valeur clé pour une société qui veut lutter contre les violences. Il y a un coût de la parole et il faut absolument l'écouter. Le coût de cette parole est réel. On perd tout, on meurt. Dans les villes, il y a des monuments aux morts, on pourrait imaginer des monuments aux mortes ? Celles qu'on n'a pas su écouter… Ce qui m'a fait choisir le sujet du féminicide c'est aussi l'expérience. Ce que je retiens c'est la forte agentivité (Butler) des victimes. Ecouter et agir.

On vit dans une époque finalement favorable au féminisme. On a une massification des personnes qui se sentent concernées. De nombreux chantiers restent à mener qui pourraient nous permettre de complexifier encore notre approche des violences faites aux femmes et amplifier le mouvement. Ne laissons pas cette époque devenir moins favorable au féminisme, maintenons la pression, amplifions le mouvement ! Soyons tenaces à l'image des féministes qui nous ont précédé pour en finir avec les violences sexistes et sexuelles !

- **Maud Raffray**, Directrice Egalité

Merci. J'espère que ce temps de ressources vous aura nourri pour toujours améliorer la prise en charge des VSS sur notre territoire. Au-delà du rendez-vous au cinéma ce soir, il y aura la plénière du réseau de la Ville non-sexiste demain matin et le rendez-vous de l'Observatoire des VSS le 21/11. Merci à l'équipe de Citad'elles, toute l'équipe de la Direction Egalité, le collectif Noues et le Conservatoire.